

## Délégation de signature

### **Le Président,**

Vu l'article D. 513-9 du CRMP,

Sur proposition de la Directrice Générale,

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

De donner délégation de signature à Madame Hélène AUSSIGNAC, Directrice de l'action publique et des projets stratégiques transversaux, à effet de signer au nom du Président dans la limite de ses attributions et de la direction dont elle a la responsabilité :

- les ordres de missions temporaires en France métropolitaine des agents,
- les états de frais de déplacements des agents, des membres des commissions et des groupes qui leur sont rattachées, des groupes projets, des instances à l'exclusion des membres du bureau et du conseil d'administration,
- les contrats de prestations de service et marchés y compris les bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10.000 € HT,
- les attestations de service fait.

#### **Article 2:**

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa date de signature, sera notifiée à Monsieur le Contrôleur Général Economique et Financier ainsi qu'à Madame l'Agent comptable de Chambres d'agriculture France et publiée sur le site internet de Chambres d'agriculture France.

Fait à Paris

Sébastien WINDSOR